

LA LETTRE D'INFORMATION SUR

LA BRESLE

Décembre 2010

n°9

Editorial

Chers collègues,

Cette année a été, pour l'Institution, l'occasion, lors des réunions avec les élus du bassin, de faire part de sa réflexion en matière de lutte contre les ruissellements et les érosions. En accord avec nos statuts, les membres du Conseil d'administration de l'Institution ont validé mes propositions, à savoir que l'Etablissement public territorial du bassin de la Bresle (EPTB Bresle) porte, dans un premier temps, la maîtrise d'ouvrage des études de lutte contre les inondations et les ruissellements sur le bassin, en accord, bien entendu, avec les structures locales déjà existantes.

Bien que les inondations ou épisodes dramatiques connus ces dernières années s'estompent dans la mémoire collective, il est indispensable de ne pas perdre de vue qu'ils peuvent survenir à n'importe quel moment et parfois dans des zones à fort enjeu. L'Institution va donc s'atteler, dès à présent, à ce problème en priorisant les interventions et en commençant dans un premier temps par les études. A partir de 2011, l'EPTB Bresle va notamment intervenir, de concert avec les structures communales et intercommunales intéressées, sur les sous-bassins de Longroy et de la Viméuse.

Dans un tout autre cadre et dans ce contexte réglementaire fait d'incertitudes pour nos collectivités, l'Institution se doit, elle aussi, d'avoir une vision prospective sur le long terme des enjeux liés à l'eau sur son bassin. Elle lancera donc prochainement une étude globale sur la gouvernance de l'eau à l'échelle de son territoire de compétence ; étude qui aura pour objectifs la révision et l'adaptation de ses statuts aux contextes législatifs et réglementaires actuels et qui devra l'ancrer encore davantage dans son rôle de chef de file d'une gestion équilibrée de la ressource sur le bassin.

Pour finir, je me félicite que la Commission locale de l'eau du SAGE de la Bresle ait adopté en juin dernier l'état initial du SAGE. Le chemin à parcourir reste long avant d'aboutir à un document qui satisfasse aux enjeux de préservation de cette ressource mais les discussions constructives permettront, je l'espère, d'aboutir à un document qui soit le plus efficient possible et de faire droit également à la volonté des communes de pouvoir continuer à se développer !

Jacques PECQUERY

Président de l'Institution Bresle



L'état initial du SAGE validé en CLE

L'Institution de la Bresle va assurer la maîtrise d'ouvrage de l'étude de délimitation des zones humides

Au cours de la réunion de la Commission locale de l'eau (CLE) du SAGE de la Vallée de la Bresle du vendredi 25 juin, en la salle des fêtes de Bouttencourt, les membres ont entériné le document d'état initial des milieux et des usages de l'eau, après y avoir apporté les ultimes corrections. Ce document, fruit d'un travail débuté en 2007, donne des bases solides pour réaliser la phase de diagnostic.

Lors de cette même réunion, au vu des dispositions du SDAGE du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers, les membres ont également discuté de l'importance d'avoir une cartographie fine des zones humides à l'échelle du bassin versant de la Bresle.

L'Institution de la Bresle a été sollicitée et a accepté d'assurer la maîtrise d'ouvrage de cette étude qui devrait débuter dans quelques mois.

L'état initial ainsi que le procès-verbal de cette réunion, qui reprend l'intégralité des

points de l'ordre du jour abordés, sont en ligne sur le tout nouveau site internet de l'Institution de la Bresle :

www.eptb-bresle.com



Lutte contre les ruissellements de bassins versants

Ce qui a été fait en 2010

Au premier semestre 2010, 5 réunions d'information ont été organisées à l'initiative de l'EPTB Bresle sur la problématique des ruissellements et des inondations. 49 élus locaux ont participé aux débats qui ont porté sur :

- l'état des lieux du bassin versant en termes d'acteurs, de réalisations et d'enjeux ;
- la volonté de l'Institution Bresle de coordonner les acteurs et de prendre la maîtrise d'ouvrage si nécessaire ;
- les missions des communes sur la prise en compte des risques et la gestion des eaux pluviales.

Une synthèse globale a été mise en ligne sur le site internet de l'Institution : www.eptb-bresle.com

Ce qu'il est prévu de faire à partir de 2011

- Bassin versant de Longroy
La commune de Longroy a lancé une étude communale pour mieux gérer les eaux de ruissellement pluvial générées par les zones urbanisées (SGEP). Celle-ci a permis de détecter que le secteur du Petit Longroy est fortement impacté par des ruissellements provenant du bassin versant du Fond de Guerville. Les communes de Longroy et de Guerville avaient déjà conjointement sollicité l'Institution Bresle sur ce problème. L'étude menée actuellement par la commune de Longroy conforte le fait que cette problématique relève d'une étude hydraulique de bassin versant. Celle-ci concernerait 1 042 ha répartis sur 4 communes de Seine-Maritime. Les membres du Conseil d'administration de l'Institution Bresle, réunis le 18 octobre 2010, se sont prononcés en faveur de la maîtrise d'ouvrage de cette étude par l'Institution,



A Gamaches, le 11 mai 2010

estimant que cette action relevait pleinement des attributions d'un acteur de bassin versant.

- Bassin versant de la Vimeuse
Le Syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique du bassin versant de la Vimeuse (SIAHBVV) a pour projet d'engager prochainement une étude hydraulique sur l'aval du bassin versant, complémentaire à celle déjà réalisée sur l'amont en 2002. L'EPTB de la Bresle, ayant par nature un rôle de coordination et d'accompagnement des acteurs locaux en matière de gestion du bassin versant, apportera un soutien technico-administratif au syndicat pour le pilotage de cette étude.



Signature de la convention de partenariat entre l'EPTB Bresle et le Syndicat de la Vimeuse dans le cadre de l'étude hydraulique de la Vimeuse aval

En Bref

DES DIAGNOSTICS "ÉROSION" À EU

En partenariat avec la Chambre d'agriculture de la Seine-Maritime et l'Agence de l'eau Seine-Normandie, l'Institution Bresle propose la réalisation de diagnostics "érosion" à Eu, sur un petit secteur très sensible au ravinement.

L'objectif est de conseiller les exploitants agricoles, afin d'envisager des solutions pérennes pour limiter l'érosion sur leurs parcelles.

SENSIBILISATION À L'UTILISATION DES PHYTOSANITAIRES

Visite de la Communauté de communes du Plateau Picard

En 2009, l'Institution Bresle organisait des réunions d'information sur le désherbage des zones non agricoles. Cette année, les participants aux sessions en salle ont été conviés à une sortie thématique pour découvrir de façon concrète l'application d'une politique "Zéro phyto". Un groupe de 20 personnes composé d'élus locaux et d'agents a pu bénéficier du retour d'expérience menée dans l'Oise.

Merci à la Communauté de communes du Plateau Picard pour son accueil !



Visite de la plateforme des techniques alternatives du CFPPA d'Airion

Le saviez-vous ? Informer les particuliers sur la gestion des eaux pluviales

L'Institution Bresle a édité un dépliant à destination des particuliers, afin que la gestion des eaux pluviales à la parcelle soit mieux comprise et puisse être mise en œuvre plus facilement.

Disponible dans toutes les mairies du bassin versant, il sera remis à toute personne venant retirer un dossier de demande de certificat d'urbanisme ou de permis de construire.



Des outils pour préserver les richesses du site Natura 2000 "Vallée de la Bresle"

Que vous soyez particuliers, agriculteurs ou propriétaires forestiers, il existe, dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 "Vallée de la Bresle", plusieurs outils possibles pour valoriser le patrimoine naturel d'intérêt européen qui fait la richesse des parcelles de notre vallée : les contrats Natura 2000, les Mesures agri-environnementales territorialisées (MAEt) et la Charte.

En 2010, la première MAEt a été engagée pour le site "Vallée de la Bresle" sur la commune de Saint-Valéry-sur-Bresle sur environ 9 ha.

La mesure, choisie par le contractant, doit permettre, via un ajustement de la pression de pâturage et une limitation de la fertilisation, de favoriser les habitats prairiaux susceptibles d'abriter l'Agrion de Mercure, petite libellule bleue dont la vallée de la Bresle constitue une des limites nord de son aire de répartition.

Pour connaître les modalités d'aides à la mise en place de ces actions, contactez-nous et demandez la plaquette ou alors rendez-vous sur www.eptb-bresle.com



L'Agrion de Mercure, une des espèces emblématiques à préserver sur la vallée

A la découverte d'un site Natura 2000



Les enfants du Centre de loisirs

Mercredi 21 juillet 2010, des enfants du centre de loisirs de Lannoy Cuillère-Criquières ont pu participer à une animation nature sur un larris calcicole du site Natura 2000 "Vallée de la Bresle". Propriété de la commune de Lannoy-Cuillère dont la gestion a été confiée au Conservatoire des espaces naturels de Picardie depuis quelques années, ce site fait l'objet d'une gestion pastorale extensive par les ovins, ce qui permet de

préserver les richesses inhérentes à ce milieu. La découverte de ce site, grâce aux deux animateurs du Conservatoire, a permis aux enfants de se familiariser avec la faune et la flore typiques de ces coteaux, ainsi qu'à la sauvegarde de ces espaces si rares dans notre région.

Le saviez-vous ?

Les classes d'eau : un outil de sensibilisation à l'environnement

Cet outil éducatif, créé en 1987 par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, permet de sensibiliser et responsabiliser chacun à la protection de l'eau.

Véritable éducation à la citoyenneté et à l'environnement, la classe d'eau a pour finalité d'impliquer la population, à la fois dans ses gestes quotidiens et dans sa participation à la vie locale auprès des acteurs de l'eau.



Les enfants de l'école de Saint-Rémy-Boscrocourt lors de l'exposition de leurs travaux

Ainsi, depuis maintenant deux ans, l'Institution apporte un soutien technique aux enseignants désireux de réaliser une classe d'eau au sein de leur établissement.

Nous pouvons vous aider à réaliser votre projet qui, s'il correspond au cahier des charges de l'Agence, vous sera subventionné à la hauteur de 600 € par cette dernière.

En mars 2010, 3 classes d'eau ont été réalisées par l'Institution à l'école de Saint-Rémy-Boscrocourt. Les élèves ont pu découvrir entre autres la macrofaune aquatique, les cycles de l'eau naturel et domestique, le traitement de l'eau, grâce à des interventions en classe et des sorties sur le terrain.

A l'issue de cette semaine de 5 jours, les élèves ont rempli un cahier de bord, document de travail qui les a suivis tout au long de cette classe d'eau, et préparé une production finale (exposition, vidéo, journal...) qu'ils ont présentée à leurs parents lors d'une cérémonie de clôture.

Cette année, l'Institution aura sensibilisé 70 enfants sur les thématiques de l'eau grâce à cet outil éducatif.

En Bref

L'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT, ON EN REDEMANDE !

Cette année encore les animations "pêche et nature" ont connu un franc succès auprès des scolaires, mais aussi des adultes (notamment avec le Festival de l'oiseau).

Toutes manifestations confondues, l'Institution a réalisé 110 animations et sensibilisé 2 408 personnes soit 12 % de participants de plus qu'en 2009 !

Une pêche d'invertébrés aquatiques lors d'une animation sur le Liger avec l'ASA Bresle



Suivi scientifique des poissons migrateurs sur la Bresle

Sur la base du partenariat 2010-2012 entre l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA) et l'EPTB Bresle, et grâce à des financements des Régions Haute-Normandie, Picardie, de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et de l'association SEINOR-MIGR, le bilan piscicole des remontées au 31 octobre 2010 (données ONEMA station d'Eu) est le suivant :

- 940 truites de mer et 93 saumons ont été contrôlés à la montée au 31 octobre 2010, soit des effectifs du même ordre pour la truite de mer et supérieurs pour le saumon, à ceux de l'année 2009. Cette relativement bonne remontée des saumons est une vraie surprise,

la production 2009 de juvéniles ayant été tout à fait médiocre.

- Pour les juvéniles, les effectifs contrôlés ce printemps s'élèvent à 8 700 truites de mer et 1 135 saumons, soit une production réelle, après prise en compte de l'efficacité du contrôle, de 10 235 truites et 3 150 saumons, qui situe l'année 2010 comme année record pour la truite, et dans la moyenne pour le saumon.

- Enfin, avec 8 100 anguillettes capturées en montée, l'année 2010 semble confirmer la tendance au ralentissement du déclin qui était observé depuis le début du suivi, en 1994.

F. Fournel (ONEMA)

Le guide de la pêche en Bresle 2011

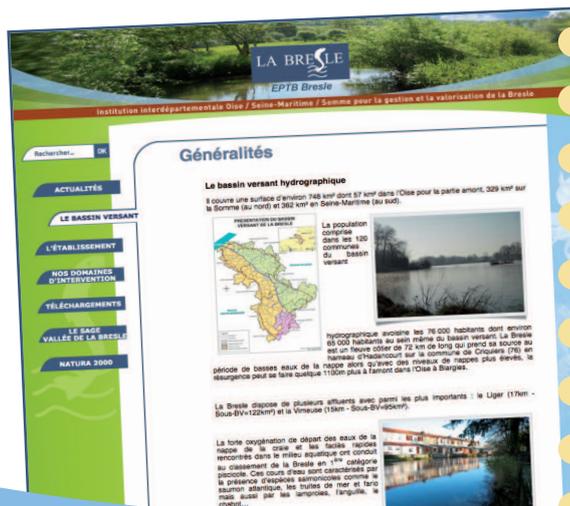


Splendide cours d'eau de première catégorie piscicole, la Bresle est connue pour être fréquentée par les grands salmonidés migrateurs que sont les truites de mer et les saumons atlantiques, mais aussi pour sa population de truites sédentaires.

Bientôt disponible, le guide de la pêche en Bresle 2011 vous fournira tous les renseignements nécessaires pour pouvoir pratiquer votre loisir préféré, mais aussi pour passer un agréable séjour sur notre vallée. En effet, il reprend tous les parcours de pêche disponibles sur le fleuve, mais aussi les centres de pêche privés, ainsi que les offres d'hébergement. Cette 4^{ème} édition du guide de la pêche en Bresle vous permettra, nous l'espérons, de passer de merveilleux moments au bord de l'eau et de profiter de notre belle région.

Un nouveau site internet pour l'Institution Bresle

Toujours accessible à l'adresse : <http://www.eptb-bresle.com>, il a évolué avec une refonte graphique, en intégrant des informations claires et complètes. Il permettra à toutes et à tous d'apprécier, grâce à la présentation des thématiques traitées, l'ensemble des actions portées par l'Institution Bresle dans le cadre de son rôle de chef de file d'une gestion équilibrée de la ressource en eau sur son bassin versant.



En Bref

L'ANNIVERSAIRE DES SYNDICATS DE BASSIN VERSANT



Le 15 octobre dernier à Grainville-la-Teinturière se sont réunis, à l'occasion des 10 ans de leur création, tous les syndicats de bassin versant de Seine-Maritime. De nombreuses personnalités ont assisté à cet événement marquant et notamment aux débats de l'après-midi qui, s'appuyant sur le contexte actuel des réformes, interrogeaient sur la pérennité de ces structures dont l'intérêt n'est plus à démontrer.

LA RÉCIPROCITÉ EN BRESLE, LE GROUPEMENT D'INTÉRÊT PISCICOLE (GIP)

En adhérant à l'une des trois Associations Agréées de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques du GIP de la Bresle (Blangy-sur-Bresle, Monchaux-Soreng et Eu) et en s'acquittant du timbre réciprocité Bresle à 15 €, il vous est possible de pêcher sur environ 20 kilomètres de Bresle...

(L'ensemble des parcours de pêche sur le bassin versant de la Bresle sont disponibles sur le site internet de l'Institution via <http://www.eptb-bresle.com/2-presentation-de-l-eptb/52-les-parcours-de-peche.html>)

La lettre d'information sur la Bresle
Institution interdépartementale 60/76/80
pour la gestion et la valorisation de la Bresle
reconnue Etablissement Public Territorial de
Bassin (EPTB)

3 rue Sœur Badiou - 76390 Aumale
Tél. : 02 35 17 41 55 - Fax : 02 35 17 41 56
E-mail : institution.bresle@wanadoo.fr

www.eptb-bresle.com

Directeur de la publication : Jacques PECQUERY
Rédacteur en chef : Jean-Philippe BILLARD
Ont collaboré à ce numéro : Amélie Agogue, Magali Bernizet, Jean-Philippe Billard, Charles-Edouard Mackelberg (EPTB Bresle), Françoise Fournel (ONEMA Eu).
Crédits photos : EPTB Bresle

Conception - réalisation : RESEK © - décembre 2010
ISSN : 2107-4178 - Dépôt légal : 4^{ème} trimestre 2010
Imprimé sur du papier recyclé